

(1) **Attestation d'examen de type UE**  
**conformément au module B, chiffre 6.1 de l'EPI directive (UE) 2016/425**

(2) Directive du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les équipements de protection individuelle (EPI) - Directive (UE) 2016/425.

(3) No de l'attestation d'examen de type : **ZP/B049/20**

(4) Produit : **Antichute mobile incluant un support d'assurage rigide et point d'ancrage mobile pour dispositif d'ancrage de type D**  
 Type : **TAURUS-GLEIT-A31**

(5) Fabricant : **INNOTECH Arbeitsschutz GmbH**

(6) Adresse : **Laizing 10, 4656 KIRCHHAM, AUTRICHE**

(7) Catégorie de risque : **III**

(8) La conception de cet équipement de protection individuelle et les différentes versions autorisées sont spécifiées dans l'annexe à la présente attestation d'examen de type.

(9) L'autorité de certification de DEKRA Testing and Certification GmbH, organisme notifié n° 0158 conformément au chapitre V du directive (UE) 2016/425 du 9 mars 2016, certifie que cet équipement de protection individuelle satisfait aux exigences essentielles de protection de la santé et de sécurité conformément à l'annexe II (module B) de la directive. Les résultats de l'examen de type sont consignés dans le rapport 20-201. D'autres dispositions de la législation de l'Union éventuellement applicables à ces équipements de protection individuelle n'ont pas été prises en compte dans la présente attestation d'examen de type.

(10) Les exigences fondamentales de santé et de sécurité sont remplies par conformité avec les normes suivantes

**DIN EN 353-1:2018**

**DIN EN 795:2012**

**DIN/CEN TS 16415:2017**

(11) La présente attestation d'examen de type de l'UE concerne uniquement la conception et l'examen de type des équipements de protection individuelle décrits conformément au directive (UE) 2016/425. Pour les équipements de protection individuelle de la catégorie III, cette attestation d'examen de type UE ne peut être utilisée qu'en combinaison avec l'une des procédures d'évaluation de la conformité visées, à l'article 19, point c).

(12) Lors de l'apposition du marquage "CE", conformément aux articles 16 et 17 du directive (UE) 2016/425, sur le produit de la catégorie III du marquage "CE", le fabricant a l'obligation d'ajouter le numéro d'identification de l'organisme notifié effectuant la procédure d'évaluation de la conformité conformément au module C2 ou D de l'équipement de protection individuelle. En outre, le fabricant est tenu d'établir une déclaration de conformité UE correspondante - conformément à l'article 15 de la directive (UE) 2016/425 - et de la joindre à l'équipement de protection individuelle ou d'indiquer dans les instructions et les notes visées à l'annexe II, point 1.4, l'adresse Internet à laquelle il est possible d'accéder à la déclaration de conformité UE.

(13) Cette attestation d'examen de type UE est valable jusqu'au 11.03.2025.

DEKRA Testing and Certification GmbH  
 Bochum, le 12.03.2020

Signé: Kilisch  
 Gérant

Nous confirmons l'exactitude de la traduction à partir de l'original allemand.  
 En cas de litige, seul le texte allemand fait foi.

Gérant



- (14) Annexe à
- (15) **l'attestation d'examen de type UE ZP/B049/20**
- (16) 16.1 Objet et type

Antichute mobile incluant un support d'assurage rigide et point d'ancrage mobile pour dispositif d'ancrage de type D  
Type : TAURUS-GLEIT-A31

16.2 Description

Le système, type : TAURUS, sert à la protection temporaire de personnes contre le risque de chute. Le système peut être utilisé aussi bien pour l'application horizontale que verticale.

Lors de l'utilisation simultanée du système en application horizontale, un maximum de quatre personnes peut être protégé par élément de rail de 10 m.

Lors d'une utilisation simultanée du système en application verticale, un maximum de deux personnes peut être protégé par élément de rail de 3 m.

Le système se compose d'un guidage/rail fixe associé aux glisseurs, ferrures d'extrémité, connecteurs et possibilités de retrait qui vont avec.

Le rail, type : TAURUS-RAIL-10 (figure 1) est fabriqué à partir d'un profil extrudé en aluminium et sert à la fois, avec sa forme incurvée, à épouser les courbes (figures 2 – 5). La jonction de deux tronçons de rail est assurée par un connecteur de rails TAURUS VB-10 (figure 6).

Les points d'ancrage mobiles sur le rail des types : TAURUS-GLEIT-H-11 (application horizontale), TAURUS-GLEIT-V-21 (application verticale), TAURUS-GLEIT-S-40 (application horizontale) et TAURUS-GLEIT-A-31 (application horizontale et verticale) sont représentés dans les figures 7 - 10.

Le poids des utilisateurs minimal ou maximal pour le système en application verticale avec les antichutes mobiles, type : TAURUS-GLEIT-V-21 et type : TAURUS-GLEIT-A-31, est de 50 kg – 140 kg.

En application horizontale, les points d'ancrage mobiles, type : TAURUS-GLEIT-H-11, type : TAURUS-GLEIT-S-40 et type : TAURUS-GLEIT-A-31 servent à protéger une personne.

Le montage du système s'effectue à l'aide des fixations de rail de types : BEF-10, BEF-20, BEF-30, BEF-41 ou BEF-90 (figures 11 – 16) conformément aux supports de montage respectifs. En tant que dispositif d'ancrage de type D selon les normes DIN EN 795:2012 et DIN CEN/TS 16415:2013, le système peut être positionné aussi bien sur le toit, au mur qu'au plafond. Les extrémités des rails sont dotées, selon le système, de butées terminales qui empêchent un dépassement involontaire des extrémités du rail.

Une butée terminale (entrée-sortie : TAURUS EA-11) peut être ouverte pour retirer le point d'ancrage mobile du guidage ou le fixer sur le guidage. L'autre butée terminale peut être solidement fermée, type : TAURUS-EA-10 (figure 18). Pour connaître le sens de jonction correct de l'antichute mobile/du point d'ancrage mobile, se servir du guidage de rail, type : TAURUS-EA-21 (figure 19).

Le système est fabriqué à partir de matériaux résistants à la corrosion et permet, avec les points d'ancrage respectifs et les antichutes mobiles, lorsque l'« équipement de protection individuelle (EPI) contre le risque de chute » est correctement utilisé, une connexion sans interruption des deux systèmes.







Figure 1 : Rail d'aluminium,  
type : TAURUS-RAIL-10



Figure 2 : Rail incurvé horizontal,  
type : TAURUS-RAIL-20



Figure 3 : Rail en arc extérieur 90°,  
type : TAURUS-RAIL-30

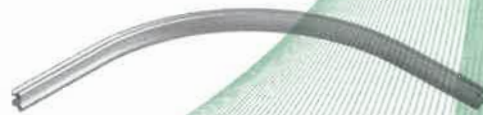


Figure 4 : Rail en arc intérieur 90°,  
type : TAURUS-RAIL-40



Figure 5 : Rail d'aluminium , torsion,  
type : TAURUS-RAIL-50

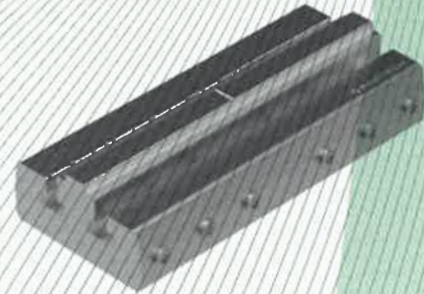


Figure 6 : Connecteur de rails,  
type : TAURUS-VB-10

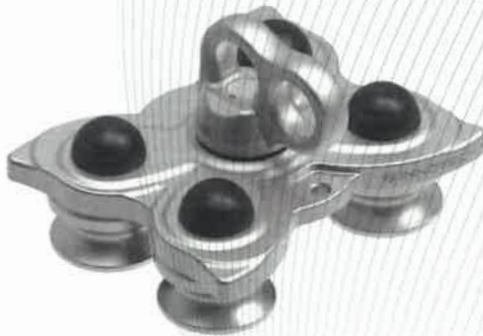


Figure 7 : Glisseur horizontal,  
type : TAURUS-GLEIT-H-11



Figure 8 : Glisseur vertical,  
type : TAURUS-GLEIT-V-21





Figure 9 : Glisseur allround,  
type : TAURUS-GLEIT-A-31



Figure 10 : Glisseur allround,  
type : TAURUS-GLEIT-S-40



Figure 11 : Fixation de rail pour béton,  
type : TAURUS-BEF-10



Figure 12 : Fixation de rail pour acier (écrou  
coulissant M10), type : TAURUS-BEF-12



Figure 13 : Fixation de rail pour façade,  
type : TAURUS-BEF-20

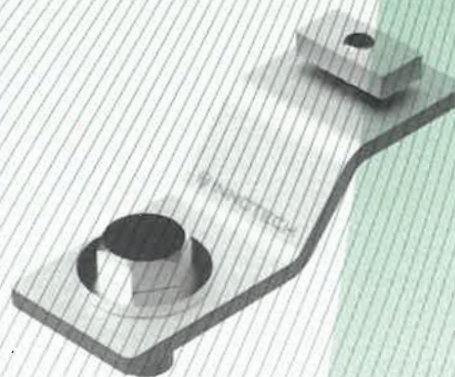


Figure 14 : Fixation de rail angle de fixation,  
type : TAURUS-BEF-30





Figure 15 : Fixation de rail pour bois,  
type : TAURUS-BEF-41



Figure 16 : Élément de fixation pour échelles,  
type : TAURUS-BEF-90

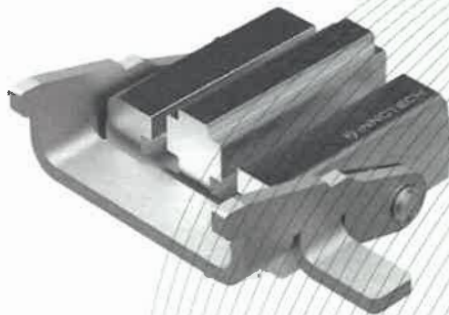


Figure 17 : Extrémité de rail avec possibilité  
de retrait, type : TAURUS-EA-11



Figure 18 : Extrémité de rail fixe,  
type : TAURUS-EA-10



Figure 19 : Guidage de rail,  
type : TAURUS-EA-21



Figure 20 : Guidage de rail,  
type : TAURUS-VB-12

(17) Rapport

PB 20-201, 10.03.2020

